

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DÉBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express

Janvier 2011



Chambre de commerce
et d'industrie de Paris
Seine-Saint-Denis

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis est au service des 93 602 établissements de son territoire. Elle accompagne les entreprises à chacune des étapes de son développement. Elle favorise l'attractivité du territoire en créant les conditions optimales pour l'implantation et la croissance des entreprises. Enfin, la CCIP Seine-Saint-Denis représente les intérêts des entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles dans les projets de territoires.

**CHAMBRE
DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE PARIS
SEINE-SAINT-DENIS**

191, av. Paul Vaillant Couturier
93000 Bobigny
Tél. : 0820 012 112
www.CCIP93.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS SEINE-SAINT-DENIS

Deux projets déterminants pour l'avenir économique des territoires de l'est francilien et l'équilibre de la métropole

Aujourd'hui, le système de transports en commun francilien est obsolète, saturé et contraint la dynamique de croissance et le rayonnement de la Région Capitale. La région ne peut se développer qu'à partir d'un réseau moderne et adapté qui réponde aux besoins actuels des entreprises et de leurs salariés et anticipe les développements futurs. Aussi, les réflexions sur les projets Arc Express et réseau de transport du Grand Paris constituent pour la CCIP-Seine-Saint-Denis une chance pour l'avenir des territoires, le développement économique et la mobilité des personnes.

Cette opportunité de rééquilibrage de la métropole francilienne est d'autant plus importante en Seine-Saint-Denis que le département concentre de très nombreux dysfonctionnements en matière d'accessibilité. En effet, le réseau actuel, qui se

compose notamment du RER B et de la ligne 13 qui affichent respectivement le taux d'irrégularité et le taux de charge le plus important du réseau francilien, ne permet pas d'offrir une desserte suffisante des équipements métropolitains du département (aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, aéroport Paris-Le Bourget, Parc International des Expositions de Paris Nord Villepinte, Stade de France...). De plus, le réseau de transport, structuré en radial, n'assure ni les déplacements de banlieue à banlieue en zone dense, qui représentent un tiers des mobilités, ni les liaisons entre les bassins de vie et les bassins d'emplois. Enfin, la desserte des territoires en grande fragilité et aujourd'hui non couverts par les transports en commun est nécessaire à la cohésion sociale de la région Île-de-France.

Deux projets complémentaires et indispensables au développement équilibré de la métropole

La CCIP-Seine-Saint-Denis considère que le projet Arc Express répond à des besoins immédiats qu'expriment quotidiennement les entreprises et les salariés de la zone dense alors que le projet de réseau de transport public du Grand Paris créé de nouveaux leviers de compétitivité et de croissance indispensables au développement économique de la métropole. Ces deux projets ne sont pas exclusifs mais complémentaires. Ils permettent de rattraper le déficit d'investissement dans les transports et d'anticiper les demandes à moyen terme.

Si les tracés de ces deux infrastructures se superposent à 70 % à l'échelle régionale, en revanche, sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, ces projets ne sont pas convergents.

La CCIP-Seine-Saint-Denis soutient la réalisation du projet de réseau de transport public du Grand Paris qui permet de :

Desservir les grands pôles économiques et les grands équipements métropolitains et de les relier entre eux :

- Le Pôle de Roissy : 2^e bassin d'emplois franciliens avec 280 000 emplois dont 90 000 sur la plateforme aéroportuaire et 18 000 dans la zone d'activités Paris Nord 2, l'aéroport Paris-CDG (1^{er} aéroport européen pour le fret, 2^e pour le nombre de passagers), le Parc International des Expositions de Paris Nord Villepinte (35 salons en 2009, 246 000 m² de surface, 1,5 million de visiteurs par an)...
- Le Pôle du Bourget : l'aéroport du Bourget (1^{er} aéroport d'affaires européen avec 130 000 passagers par an), le Musée de l'air et de l'espace (280 000 visiteurs par an), le Parc des Expositions du Bourget (salon international de l'aéronautique et de l'espace : 1^{er} salon professionnel mondial de la filière aéronautique et spatiale)...
- Le Pôle de la Plaine Saint-Denis : 3^e pôle tertiaire d'Île-de-France avec 35 000 emplois, le Stade de France (80 000 places), les EMGP, la Basilique Saint-Denis, les universités de Paris 8 et Paris 13...
- Le Pôle Cité Descartes : le campus Cité Descartes, le plus grand potentiel de recherche en développement durable de l'est parisien avec le pôle de compétitivité Advancity (15 000 étudiants, 1 100 enseignants chercheurs, 50 laboratoires, 18 établissements d'enseignement supérieur)...

Élaborer un projet au service d'une vision plus large de croissance polycentrique de la métropole francilienne autour de 8 pôles dont 5 en Seine-Saint-Denis :

- le pôle Paris-Le Bourget, dédié à l'aviation (pôle de compétitivité Astech) et au tourisme d'affaires ;
- le pôle Est parisien - Cité Descartes autour de la ville durable ;
- le pôle Est de la Seine-Saint-Denis, nouvelle centralité urbaine de qualité ;
- le pôle de la Plaine Saint-Denis, territoire de la création et des arts numériques (pôle de compétitivité Cap Digital) ;
- le pôle Roissy-Villepinte-Tremblay, consacré aux échanges internationaux, aux congrès et salons et au développement industriel et logistique.

Désenclaver les territoires fragilisés de l'est du département et rapprocher bassins de vie et bassins d'emplois. Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Livry-Gargan, Aulnay-sous-Bois, c'est 178 689 personnes aujourd'hui exclues des transports lourds et du lien avec les pôles majeurs de développement économique.

Désaturer les réseaux de transports et les axes routiers par un report modal.

Accompagner les nombreux projets de territoire :

- Pôle de Roissy : la construction d'un nouveau terminal sur l'aéroport Paris-CDG, l'extension du Parc International des Expositions de Paris Nord Villepinte et le projet de cité de l'exposition, la densification de Paris Nord 2, la création de la ZAC Sud-CDG, le projet CAREX, l'aménagement du Triangle de Gonesse...
- Pôle du Bourget : la Cité de l'air et de l'espace, le réaménagement de la plateforme aéroportuaire, la requalification de la RN 3...
- Pôle de la Plaine Saint-Denis : le Campus Nicolas de Condorcet, la Cité Européenne du Cinéma...
- Pôle Cité Descartes : la création du quartier d'affaires Green Park...

La CCIP-Seine-Saint-Denis soutient la réalisation du projet Arc Express en Seine-Saint-Denis qui permet de :

Desservir un territoire à forte densité économique, de population et prendre en compte les déplacements banlieue à banlieue aujourd'hui non couverts par un transport lourd :

- estimation du nombre d'emplois directement desservis : entre 85 600 et 105 300¹ (source : INSEE/ SIRENE au 31/12/2009) ;
- estimation du nombre d'établissements directement desservis : entre 8 700 et 11 500 ;
- estimation du nombre de grands établissements directement desservis (+ 250 salariés) : entre 52 et 62 ;
- estimation du nombre de commerces directement desservis : 1 500 et 2 200 (source : Territem/ Équipement commercial 2008) ;

¹ Pour la CCIP-Seine-Saint-Denis, ces estimations, conformes aux calculs habituels du PDU (600 m autour des gares), sont sous-évaluées et ne reflètent pas le potentiel de rayonnement des futures stations qui deviendront de véritables pôles multimodaux de rabattement.

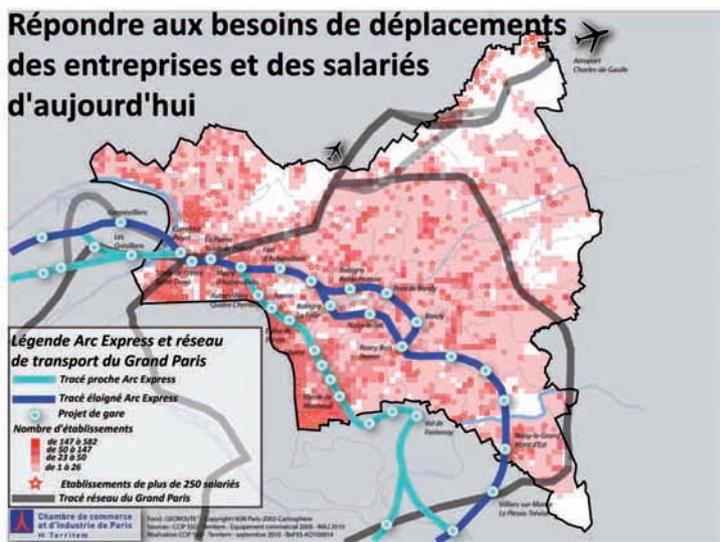
- les principaux pôles et équipements desservis : le quartier d'affaires de la Plaine-Saint-Denis : 35 000 salariés, 2 700 entreprises, le Stade de France (80 000 places), le centre National de la Danse, les Grands Moulins (3 000 salariés) à Pantin, la cité administrative de Bobigny (Préfecture, Conseil général de Seine-Saint-Denis, Éducation Nationale, La Poste, CPAM, Tribunal de Grande Instance, CCIP-Seine-Saint-Denis, le Trésor Public...), le 1er pôle tertiaire de l'est Parisien (Noisy-le-Grand Mont d'Est : 500 établissements, 13 263 emplois), des centres commerciaux d'envergure (Les Arcades, Rosny2, Domus)...

Améliorer significativement les conditions de déplacements quotidiens en transport en commun par la mise en système des différents réseaux en radial, actuellement fortement sollicités, et par leur désaturation.

Répondre à une partie des besoins actuels de déplacements domicile-travail de banlieue à banlieue dans la zone dense qui sont aujourd'hui assurés uniquement par la route (report modal de 15 %). Les communes concernées par l'Arc Nord enregistrent 3,5 millions de déplacements par jour, or la part en transports collectifs est de 32 % pour les liaisons entre les communes de l'Arc Nord contre le double pour les liaisons entre le territoire de l'Arc Nord et Paris.

Rééquilibrer l'accessibilité du territoire avec une desserte fine notamment au profit des populations de la zone dense qui disposent de relativement peu de moyens de transport.

Accompagner et encourager l'aménagement et le développement du territoire en mutation (nombreux projets de rénovation et de densification urbaine).



*Le développement de l'offre de transports en commun est une condition nécessaire à la croissance économique de la Seine-Saint-Denis pour 31 % des entreprises.
Pour 40 % des entreprises, le problème de circulation et de stationnement est un inconvénient majeur.
Enquête d'opinion sur la conjoncture 2010, auprès de 907 dirigeants d'entreprises de moins de 500 salariés en Seine-Saint-Denis*

Les choix prioritaires de la CCIP-Seine-Saint-Denis

Renforcer le pôle multimodal de Paris Nord Villepinte en interconnexion directe avec l'actuelle gare « Parc des Expositions RER B ».

La Société du Grand Paris prévoit pour la desserte du Parc International des Expositions de Paris Nord Villepinte et de la zone d'activité de Paris Nord 2 une station sur l'actuelle gare de RER B existante ou bien la création d'une nouvelle station localisée plus au nord au sein de la future ZAC Sud Charles de Gaulle (9 000 salariés à terme).

Le positionnement de la gare du réseau de transport du Grand Paris en interconnexion avec celle du RER B « Parc des Expositions » et du futur Barreau de Gonesse est déterminant pour le devenir du Parc International des Expositions de Paris Nord Villepinte (PIEX), comme de Paris Nord 2, dont la configuration s'articule autour de cet équipement.

Il permettra de :

- pallier le manque d'accessibilité du million et demi de visiteurs annuels du Parc des Expositions ;
- renforcer l'attractivité de cet équipement métropolitain aujourd'hui 4^e surface d'exposition en Europe (source : European Major Exhibition Centres Association 2009) ;
- accompagner le projet d'extension du parc qui atteindra à terme une surface totale d'exposition de 340 000 m² et d'accueillir des salons grand public ;
- de desservir la zone d'activité Paris Nord 2 qui comptera 50 000 salariés d'ici 2030.

A contrario, l'idée d'une gare située plus au nord, tournant le dos au PIEX, sans interconnexion avec d'autres modes, peu accessible aux salariés et aux habitants (seulement

accessible par la RD 40) et faisant arriver les visiteurs au sein des zones logistiques et des espaces de stationnement doit être clairement écartée par le maître d'ouvrage.

Développer une nouvelle gare TGV au sein du 3^e pôle tertiaire d'Île-de-France en liaison avec le quartier d'affaires Paris La Défense ainsi qu'avec l'Europe et le monde.

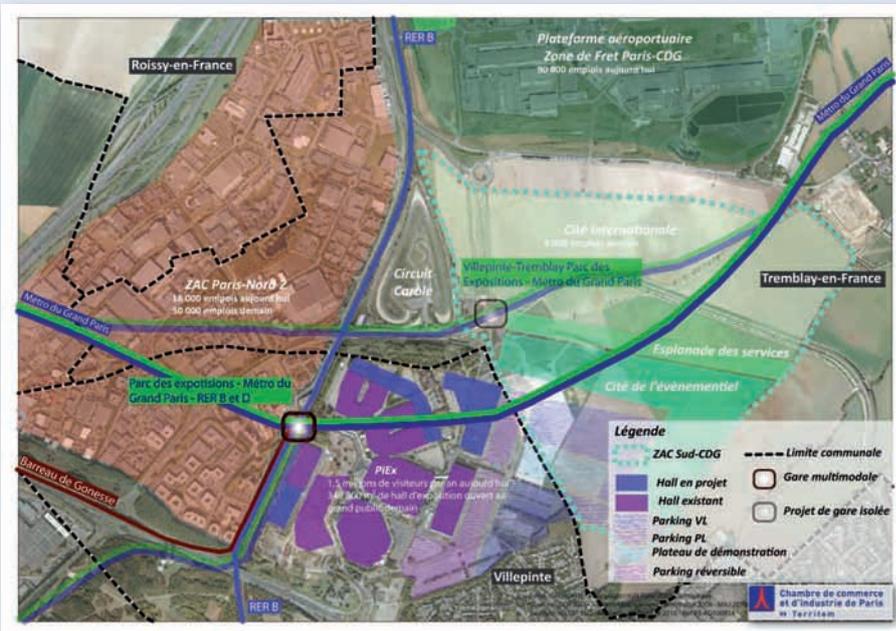
La présence d'une gare TGV dans le secteur Landy-Pleyel de la Plaine Saint-Denis, qui représente plus de 35 000 salariés, placera ce territoire au centre de l'Europe et du monde via les liaisons avec les aéroports et facilitera les alliances et les coopérations dans les domaines économiques et de la recherche. Ce projet, qui contribuera à la désaturation des gares parisiennes, permettra d'accueillir les nouvelles liaisons TGV à destination du Havre et de Londres, notamment. L'interconnexion entre les différents modes (RER, métros, tramways et bus) devra être garantie.

Desservir l'aéroport Paris-Le Bourget, 1^{er} aéroport d'affaire d'Europe.

Le 1^{er} aéroport d'affaires européen, le 3^e parc d'exposition francilien qui accueille notamment le 1^{er} salon au monde de l'aéronautique et de l'aérospatial (150 000 visiteurs lors des journées grand public), le Musée de l'air et de l'Espace sont des équipements majeurs de la métropole qui ne possèdent aujourd'hui aucune desserte par un mode lourd de transport en commun. La CCIP-Seine-Saint-Denis approuve fortement la création d'une nouvelle gare aux portes de l'aéroport qui constituera un point de convergence des trois lignes du réseau de transport du Grand Paris (rouge, bleue, verte). Seul un accès lourd direct à ces équipements (aéroport, musée, parc des expositions du Bourget) permettra leur développement à hauteur de leur capacité.

Assurer la desserte des territoires qui présentent aujourd'hui un déficit, voire une absence d'offre de transports en commun.

La réalisation d'un maillage entre les différents réseaux de transports par une infrastructure en rocade en zone dense ainsi que la desserte des quartiers enclavés, fortement résidentiels, présentant des signes de grande fragilité sociale (Clichy-sous-Bois, Montfermeil) ainsi que leur liaison aux pôles d'emplois existants et à venir est prioritaire pour l'équilibre et la cohésion de la métropole. Aussi, la CCIP-Seine-Saint-Denis soutient la réalisation de deux rocades, l'une en zone dense, comme le propose le STIF, et la seconde aux franges de la Seine-Saint-Denis, comme le propose la Société du Grand Paris (ligne rouge).



La CCIP-Seine-Saint-Denis demande que les deux projets Arc Express et réseau de transport public du Grand Paris soient considérés, en Seine-Saint-Denis, comme deux infrastructures qui permettent de rattraper le retard et d'envisager un développement économique équilibré de la métropole. L'intérêt de ces projets en Seine-Saint-Denis réside dans la résolution à la fois de la question de la desserte des grands équipements économiques ainsi que de celle de la liaison entre les zones d'emplois et les bassins de vie.

La CCIP-Seine-Saint-Denis affirme la nécessaire réalisation concomitante des deux projets en Seine-Saint-Denis.